



Indignation. Il y a cinquante ans, trois Américains observaient de loin la fragile suspension de notre planète. Aujourd'hui, même si la méthode de calcul peut être sujette à caution – comme c'est d'ailleurs le cas pour de nombreux domaines liés à l'évaluation de la performance extra-financière des entreprises –, le « jour du dépassement » nous rappelle avec insistance cette fragilité. Les prélèvements excessifs opérés sur notre capital naturel commun, associés à un gaspillage démesuré des ressources, se confrontent à une réalité que l'on espérait éradiquer : la faim dans le monde. Mais aujourd'hui, plus de 820 millions de personnes restent sous-alimentées. Et le chiffre est reparti à la hausse depuis trois ans... Cette aberration explique vraisemblablement en partie l'accélération, en France et dans le monde, des actions en justice à l'encontre des entreprises, considérées par beaucoup comme des acteurs majeurs dans la transformation et la redistribution des richesses.

CONTEXTES

Alimentation. En 2018, pour la troisième année consécutive, la faim a progressé dans le monde. Selon un [rapport](#) publié par plusieurs organisations de l'ONU le 15 juillet, près de 821,6 millions de personnes souffriraient de sous-alimentation.

Pollution, Indonésie

Les sacs en plastique à usage unique interdits dans la province de Bali

Depuis le 2 juillet, les sacs en plastique à usage unique, les pailles en plastique et la mousse de polystyrène sont interdits dans la province de Bali (Indonésie). C'est une bonne nouvelle pour les touristes – qui pourront ainsi continuer à bénéficier des paysages paradisiaques de la région tout en les polluant moins (dans la province, les touristes génèrent presque trois fois plus de déchets que les résidents) –, mais aussi pour l'Indonésie, considérée comme le deuxième plus important pollueur mondial des océans. **Face aux accusations de la communauté internationale** et au vu des dégâts sur son environnement, le pays s'est engagé, en juin 2017, à réduire de 70 % les déchets en plastique dans l'océan d'ici à 2025. Espérons que l'exemple de Bali provoquera une émulation dans le reste de l'Indonésie et de la région.

Glyphosate, Autriche. Les restrictions de la vente et de l'utilisation du glyphosate progressent dans le monde et concernent désormais de nombreuses grandes villes, des provinces et différents pays. Mais l'interdiction totale dans un pays reste très rare. Le Sri Lanka avait prohibé le glyphosate en 2015, mais il l'a de nouveau autorisé en 2018, le Vietnam en a interdit l'importation en mars de cette année, les Etats du Pendjab et du Kerala (Inde) en ont proscrit la vente respectivement en 2018 et 2019, la France devrait l'éliminer à 80 % d'ici à 2021. La décision du Parlement autrichien (Nationalrat) d'interdire totalement le glyphosate à compter du 1^{er} janvier 2020 semble plus solide et établit l'Autriche comme le premier pays de l'Union à bannir l'herbicide. Elle pourrait cependant se heurter aux partisans du produit, qui lui opposent le renouvellement de la licence d'utilisation accordée en 2017 par l'Europe (jusqu'en 2022).

Protection des cours d'eau, Bangladesh. Le 1^{er} juillet, la Haute Cour du Bangladesh a rendu son verdict dans une affaire qui visait à octroyer à la rivière Turag et à tous les autres cours d'eau du pays le **statut**

juridique d'organismes vivants. Ils bénéficieront ainsi de certains droits fondamentaux au même titre que les personnes. L'eau sera l'enjeu environnemental le plus préoccupant du siècle et la décision de la Haute Cour vise à protéger les cours d'eau de la pollution, chronique dans le pays. Elle rejoint des législations similaires adoptées dans des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Inde, la Colombie ou dans l'Etat de l'Ohio. Toutefois, les organisations de défense des droits humains **redoutent que ce statut ne nuise aux communautés d'agriculteurs et de pêcheurs, ainsi qu'aux populations pauvres** qui bordent les grands fleuves bangladais, car ces dernières, contrairement à ce qui a été fait pour d'autres législations (en Nouvelle-Zélande, par exemple), n'ont pas été prises en compte. Les ONG craignent des expulsions.

Climat. Alors que l'Europe connaissait en juillet de nouveaux records de température, la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) américaine publiait sa [lettre d'information](#). Elle y indiquait que la température moyenne à la surface de la terre et des océans avait été la plus chaude depuis 1880, date à laquelle elle avait réalisé ses premiers enregistrements.

OUTILS, ANALYSES

Emploi. Selon une [étude](#) de l'OIT, les changements climatiques pourraient générer un stress thermique et une perte de productivité équivalant à 80 millions d'emplois.

Gaz à effet de serre. Selon un [rapport](#) du think tank The Shift Project, le visionnage de vidéos en ligne a généré en 2018 près de 1 % des émissions mondiales de CO₂.

Gaz à effet de serre. Les systèmes de capture et de séquestration de carbone sont présentés par certains comme une solution incontournable pour répondre à l'enjeu climatique et considérés par d'autres comme un faux espoir. Selon une [étude](#) publiée le 22 juillet dans la revue britannique *Nature Communication*, ces technologies pourraient représenter un quart de la consommation mondiale d'énergie en 2010.

Climat, Etats-Unis, sondage

Les Américains sont d'accord pour lutter contre le changement climatique, mais ils ne veulent pas payer

Selon un sondage réalisé et révélé fin juin par l'agence Reuters et l'institut Ipsos, 69 % des 3 000 Américains interrogés jugent que leur pays devrait engager des actions plus offensives pour **combattre le changement climatique**, tandis que plus de la moitié des personnes sondées soutiennent légèrement ou fortement l'idée que les Etats-Unis devraient éliminer totalement les énergies fossiles d'ici à dix ans. Près de 58 % des personnes interrogées estiment qu'une transition vers une énergie propre **créerait des emplois**, alors que 14 % jugent qu'elle en détruirait. **En revanche**, elles ne sont plus que 38 % à mentionner qu'elles seraient plutôt ou très enclines à payer 100 dollars de plus par an, en impôt ou en facture énergétique, pour favoriser la transition énergétique. Un résultat peu étonnant qui s'immiscera probablement dans le débat lors des prochaines élections américaines et qui pose une nouvelle fois la question : qui va payer aujourd'hui et, le cas échéant, qui récupérera les bénéfices demain ?

Energie, France, automobile

Véhicules électriques : un marché dynamique, mais qui tarde à décoller vraiment

Les immatriculations de véhicules électriques particuliers en France ont progressé de 46 % sur les six premiers mois de l'année (contre un recul de 8 % toutes énergies confondues). Ce dynamisme ne masque cependant pas la faiblesse du marché, puisque ces immatriculations ne représentent que 21 006 voitures. Le directeur du développement de BMW a du reste lancé un pavé dans la mare lors

d'une table ronde, le 25 juin dernier, en déclarant que « *personne ne [voulait] de voiture électrique* ». Pour lui, cela s'explique par le prix et l'autonomie, mais aussi par le **manque d'investissements et de soutien des pouvoirs publics en matière d'infrastructures**. L'éternelle question de l'œuf et de la poule... Aujourd'hui, en France (qui dispose de 26 000 bornes environ), 90 % du rechargement est réalisé à domicile. Il reste donc des efforts à faire. A cet égard, le gouvernement français a annoncé, le 4 juillet, deux nouvelles aides (d'un montant global de 16 millions d'euros) pour les copropriétés et les collectivités souhaitant installer des bornes de recharge. La décision va dans le bon sens, mais on est encore loin du million de bornes souhaité par Ségolène Royal en 2016.

Toxiques. En Europe, le [bisphténol A](#) (BPA) est interdit dans les biberons depuis mars 2011. En France, l'importation et la mise sur le marché de tout conditionnement contenant du BPA destiné à entrer en contact direct avec les denrées alimentaires sont interdites depuis le 1^{er} janvier 2015. En juin 2017, l'Agence européenne des produits chimiques a reconnu le BPA comme perturbateur endocrinien et l'a répertorié comme une « *substance extrêmement préoccupante* ». Le 11 juillet dernier, la justice européenne a confirmé cette classification. En France, avant l'interdiction, ces substances étaient non seulement utilisées pour les **biberons, mais aussi pour les contenants en plastique, les boîtes de conserve, les canettes de boisson...** Depuis, les industriels utilisent d'autres vernis alimentaires autorisés, mais difficilement identifiables par les consommateurs. Parmi ces vernis, le **bisphténol S (BPS)** est disponible sur le marché. Des chercheurs de l'école nationale vétérinaire de Toulouse viennent toutefois de publier, dans la revue américaine *Environmental Health Perspectives*, les conclusions d'une [étude](#) réalisée sur des porcelets qui montre que le BPS séjourne plus longtemps dans l'organisme que le BPA et que sa concentration dans le sang est 250 fois supérieure.

ENGAGEMENT

Communication, justice, France, Corée du Sud, TIC

Attention aux déclarations éthiques qui ne se traduisent pas dans les actes

Le Festival international de la créativité (Cannes Lions) réunit tous les ans à Cannes les professionnels de la publicité du monde entier. Cette année, il s'est déroulé du 17 au 21 juin. Lors de cette manifestation, le directeur général du géant de l'agroalimentaire Unilever, **Alan Jope, a tenu à mettre en garde son auditoire** contre les marques qui s'approprient des positions politiques généreuses pour promouvoir leurs produits, mais qui, dans la réalité, ne s'engagent pas dans des actions visant à changer la situation. Ces attitudes – qui surfent sur un certain goût du public pour les marques [soutenant une cause](#) – entretiennent une confusion et peuvent finir par vider de leur sens les messages émis. Pour Alan Jope, les entreprises ne peuvent s'exprimer de manière authentique sans s'interroger sur les raisons fondamentales de leur existence et instaurer le changement au plus haut niveau.

Le décalage entre le discours tenu par une entreprise et ses pratiques a été récemment souligné par deux associations françaises, Sherpa et ActionAid France. Le 3 juillet, les organisations ont annoncé que le juge d'instruction Renaud van Ruymbeke, coordinateur du pôle financier du tribunal de grande instance de Paris jusqu'à la fin du mois de juin (date à laquelle il a pris sa retraite), **avait mis en examen Samsung France**, le 17 avril dernier, pour « *pratiques commerciales trompeuses* » entre 2012 et 2017. Cette décision fait suite à plusieurs plaintes déposées par les associations entre 2013 et 2018 ([voir IE](#)). Pour ces dernières, **l'enjeu est de taille** puisqu'il consiste à faire reconnaître par la justice d'une part, que les déclarations institutionnelles d'une entreprise constituent un acte commercial susceptible d'influencer la décision des consommateurs et d'autre part, que les éléments relevés sur le terrain ([voir IE](#)) par de nombreuses organisations contredisent

cette communication. De manière tout à fait indépendante, le quotidien sud-coréen *Hankyoreh* a publié fin juin sur Internet une longue enquête sur la situation des ouvriers de Samsung dans ses usines en Inde, en Indonésie et au Vietnam, enquête qui vient enrichir les déclarations des associations.

Les jugements qui vont dans ce sens sont encore rares. En 1998, un citoyen californien avait intenté une action en justice contre l'équipementier sportif Nike. Il accusait l'entreprise de « *publicité mensongère* » dans la mesure où la communication de cette dernière, qui s'appuyait sur son code de conduite, était en totale contradiction avec les observations enregistrées sur le terrain dans les usines de ses sous-traitants asiatiques. Après un long parcours juridique (première instance, appel, Cour suprême de Californie, Cour suprême des Etats-Unis), **l'affaire était revenue devant les tribunaux californiens et s'était finalement conclue par une transaction** (12 septembre 2003) dans laquelle Nike s'était engagé à payer 1,5 million de dollars à la Fair Labor Association (une organisation réunissant des ONG, des universités et des entreprises parmi lesquelles Nike) et à investir pour renforcer les droits des travailleurs. Si cet accord avait suscité des protestations de la part des associations les plus impliquées, le jugement de la Cour suprême de Californie (mai 2002) n'en constituait pas moins une jurisprudence au sens où il reconnaissait que les messages (enjolivés) délivrés par Nike sur les conditions de travail chez ses sous-traitants constituaient un message commercial et, de fait, exposaient la société aux lois californiennes sur la concurrence déloyale et la publicité mensongère.

Transparence, justice, Brésil, mines

Les acteurs financiers augmentent la pression sur Vale et sur le secteur minier

La société minière brésilienne Vale a été reconnue coupable, le 9 juillet, des dégâts provoqués par la rupture du barrage 1 de la mine Córrego do Feijão à **Brumadinho** dans l'Etat du Minas Gerais (Brésil), une tragédie survenue le 25 janvier dernier. A ce jour, 248 personnes sont décédées dans cette catastrophe et 22 sont toujours portées disparues ([IE n° 295](#)). Les dommages n'ont pas encore été chiffrés. En revanche, le 15 juillet, un accord a été trouvé entre le ministère brésilien du Travail et l'entreprise pour indemniser les familles des victimes et les rescapés (indemnités, pensions à vie...). Le montant global s'établit à 1,6 milliard de reis (380 millions d'euros) environ. La catastrophe a révélé les **carences existant dans la sécurité de certains bassins de rétention de résidus provenant de l'exploitation des mines**, du fait d'un manque d'attention suffisante de la part des entreprises. Depuis, Vale s'est engagée à renforcer certaines de ses digues, à tout le moins pour ses installations brésiennes. D'autres sociétés ont également décidé de prendre des mesures préventives, comme le groupe ArcelorMittal pour sa mine de Serra Azul (Etat du Minas Gerais).

Toutefois, devant l'ampleur du drame et le manque de diligence dans ce domaine, **les investisseurs agissent pour obtenir une plus grande transparence.** En avril dernier, un groupe d'investisseurs a ainsi exigé des sociétés minières présentes à travers le monde qu'elles communiquent des informations sur l'ensemble de leurs installations de stockage de résidus miniers ([IE n° 300](#)). Au 5 juillet, 31 % des 651 entreprises contactées avaient répondu, 42 % des sociétés ayant répondu avaient indiqué qu'elles disposaient de bassins de rétention et parmi elles, 73 % avaient posté sur un site Internet tout ou partie des informations demandées par la coalition d'investisseurs ([voir liste](#)). Cela étant, 433 sociétés n'ont toujours pas donné suite, dont les sociétés françaises Vicat et Imerys – qui ne sont peut-être pas concernées par la requête. Plusieurs entreprises non concernées ont néanmoins répondu, participant ainsi à l'une des missions de l'initiative : établir une cartographie mondiale publique des installations potentiellement dangereuses.

Le monde financier n'est pas en reste. Le 17 juillet, la presse brésilienne a révélé qu'une procédure avait été ouverte par la chambre brésilienne d'arbitrage des marchés (Câmara de Arbitragem do

Mercado) à l'encontre de Vale sous l'impulsion d'une trentaine d'investisseurs et de fonds de pension, ainsi que du cabinet d'avocats Modesto Carvalhosa. **Ces investisseurs accusent la société minière d'avoir transmis des informations inexactes et trompeuses concernant la sécurité de ses barrages**, ce qui les a induits en erreur pour leurs investissements et conduits à enregistrer de lourdes pertes boursières. Pour mémoire, Modesto Carvalhosa a été impliqué dans les actions de groupe menées aux Etats-Unis contre le pétrolier Petrobras après un scandale de corruption révélé en 2014, actions qui ont déjà coûté près de 3 milliards de dollars au groupe et qui tentent de se poursuivre au Brésil.

Pollution, justice, Indonésie. L'agglomération de Jakarta compte 30 millions d'habitants environ. Elle est considérée comme l'une des plus polluées du monde. Aidés par la Legal Aid Foundation de Jakarta et l'association écologiste Greenpeace Indonesia, **une trentaine de résidents de la ville ont déposé, le 4 juillet, un recours collectif contre sept responsables politiques**, dont le président de la République, le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Environnement et de la Forêt, ainsi que le gouverneur de Jakarta, pour leur inaction contre la pollution de l'air. Dans leur requête, ils demandent que le gouvernement examine sérieusement l'origine de cette pollution et qu'il prenne les mesures appropriées pour combattre ce phénomène. Le ministère de l'Environnement conteste la réalité des mesures effectuées, tandis que le gouverneur de Jakarta reproche à la population, activistes compris, de participer à la pollution en n'utilisant pas assez les transports en commun. De leur côté, les associations qui accompagnent les plaignants soulignent que les systèmes qu'elles ont utilisés pour mesurer le niveau de pollution atmosphérique (AirVisual Pro) sont accrédités pour évaluer la qualité de l'air aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et que le seuil indonésien de concentration de particules ayant été déterminé en 1999, il doit être révisé.

Climat, finance

Nouvel engagement d'investisseurs pour le climat. A la hauteur des enjeux ?

Le 10 juillet, huit des plus importants gestionnaires de fonds mondiaux (Amundi, Blackrock, BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC, Natixis, Northern Trust, State Street) – qui représentent quelque 15 000 milliards d'actifs sous gestion – ont annoncé collectivement qu'ils s'engageaient à **prendre en compte la dimension climatique dans leurs investissements**. L'outil permettant de mesurer l'empreinte carbone des sociétés financées devrait, en principe, être opérationnel d'ici à septembre. Si cette initiative est importante, il faut que les résultats soient lisibles et les effets réels au regard des défis. Ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, **la société de gestion Vanguard** a été récemment accusée par l'un des commissaires de la SEC (l'organe américain de régulation des marchés financiers) d'induire en erreur les souscripteurs de l'un de ses « fonds verts ». Ce dernier indique qu'il exclut formellement les énergies fossiles de ses placements. Or, à la fin du mois de juin, **ce fonds détenait 1,5 % de ses actifs environ en sociétés de services actifs dans la valorisation des énergies fossiles** (engineering, pipelines, raffineries...). Cette confusion porte indiscutablement préjudice à la crédibilité de ces placements. Rappelons que Vanguard est l'une des trois plus importantes sociétés de gestion privées mondiales avec Blackrock et State Street, et que ces trois sociétés contrôlent un quart des votes lors des assemblées générales des grandes entreprises américaines.

Droits sociaux, France, services

Teleperformance suivie de près par les ONG, les syndicats et la communauté financière

La société française Teleperformance est le leader mondial des centres de relation clients. Employant plus de 300 000 salariés dans le monde, l'entreprise n'est en revanche pas considérée par le monde syndical comme un modèle en matière de politique sociale. Le 18 juillet dernier, la fédération syndicale

internationale Uni Global Union et l'ONG française Sherpa ont **mis Teleperformance en demeure de renforcer d'ici à trois mois son plan de vigilance** et ses procédures destinées à identifier et prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales – un dispositif que les deux entités jugent pour l'heure très insuffisant –, et ce en y associant les organisations syndicales. Si à l'issue de ce délai, l'entreprise ne répond pas positivement à la demande, les organisations la menacent de saisir la justice pour la contraindre à se mettre en conformité avec la loi française.

Uni Global Union et Sherpa appuient leur démarche sur un [document](#) publié récemment par Uni Global Union qui met en évidence de « **graves atteintes des droits humains et syndicaux commises dans les centres d'appel délocalisés en Colombie qui desservent le marché espagnol** » (test de grossesse, salaire ne correspondant pas au minimum légal, entrave à la liberté syndicale...) et qui n'ont, à l'évidence, été ni décelées ni évitées par le plan. Teleperformance est également scrutée par la communauté financière, notamment par la finance responsable. En avril 2019, le Forum pour l'investissement responsable (FIR) a publié **une note réalisée par le cabinet Syndex qui met en évidence l'inconsistance du plan de vigilance** communiqué par l'entreprise. Cette affaire pose la question du niveau de détail nécessaire pour la description des plans publiés par les entreprises et celle de l'efficacité de ces plans. **Mais elle interroge aussi sur le rôle joué par les grands groupes clients de Teleperformance** soumis, pour certains d'entre eux, à la loi française de mars 2017 sur le devoir de vigilance et qui doivent publier un plan couvrant les activités de leurs sous-traitants.

ENTREPRISES

Loyauté des pratiques, France, Brésil. Le 11 juillet, le Conselho Administrativo de Defesa Econômica (le Cade, l'autorité brésilienne de la concurrence) a condamné onze sociétés pour entente illicite dans le cadre de vingt-six appels d'offres lancés dans quatre Etats brésiliens entre 1999 et 2013 en vue de la construction de lignes de métro, ainsi que de la construction et de la maintenance de trains de banlieue. Impliqué dans tous les cas incriminés, le français **Alstom a été condamné à une amende de 128,6 millions de réis** (30,5 millions d'euros), il est **interdit de chantier dans les Etats concernés pendant cinq ans et privé de subventions publiques et d'exonérations fiscales durant toute cette période**. Pour mémoire, si l'époque à laquelle les faits se sont produits a constitué une période faste pour le groupe français au Brésil – tant au niveau de sa division énergie que de sa branche transport –, elle n'en a pas moins été aussi assez trouble sur le plan de la loyauté des pratiques, avec notamment des paiements illicites ([voir IE](#)).

Emploi. ArcelorMittal a annoncé, le 10 juillet, la suppression de 2 000 emplois en Afrique du Sud sur les 8 500 postes que le sidérurgiste compte actuellement dans le pays. Le syndicat national local NUMSA reproche à l'entreprise de ne pas avoir suivi le processus de consultation prévu par la loi et de vouloir faire payer aux salariés leurs revendications contre la précarité de l'emploi au sein du groupe ([IE n° 298](#)).

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris
